

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/90 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/47</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/09/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT 2017

Vu les statuts de la 2C2A et notamment la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public » ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 confiant délégation au Bureau et notamment la validation et l'autorisation de demandes de subvention concernant des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau VALIDE les plans de financement prévisionnels figurant ci-après :

MSAP A LA DEMANDE	Montant TTC	Ressources	Montant
Dépenses		Aides publiques (1) :	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
FONCTIONNEMENT			
Salaires + Charges	11 500,00		
Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)	200		
Frais de déplacements (animatrice)	700		
Frais divers	1 650		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	600		
Frais de téléphone portable	200		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	150		

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

/ 2 OCT. 2017

Communication	350		
Impression flyers	150	Sous-total	10 000
2c2a mag	200	Autofinancement	4 400
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
Totaux	14 400		14 400

MSAP FIXE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
FONCTIONNEMENT		<i>Aides publiques (1):</i>	
<i>Salaires + Charges</i>	23 000,00	-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives, ...)</i>	350		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	100		
<i>Frais divers</i>	2 000		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
<i>Entretien divers (rénovation bureau)</i>	500		
Communication	350	Sous-total	
Impression flyers	150	Autofinancement	15 800
2c2a mag	200	Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
Totaux	25 800		25 800

- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de financement pour le fonctionnement 2018 des Maisons de Services au Public de l'Argonne Ardennaise au titre du FNADT et auprès de tout autre partenaire potentiel.

AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET

*par délégation
à la vice-président
Yann DUFARD*

